



SERVIOR – Établissement Public

**« Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Comptes annuels
au 31 décembre 2016
et
rapport du Réviseur
d'Entreprises Agréé

Table des matières

	Pages
Rapport de gestion	1 - 4
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	5 - 6
Comptes annuels	
- Bilan	7 - 8
- Compte de profits et pertes	9
- Annexe	10 - 27

Luxembourg, le 29 mars 2017

Rapport de Gestion

Fin 2016, SERVIOR - établissement public «Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées» créé par la loi modifiée du 23 décembre 1998 a géré 15 structures d'hébergement à savoir 8 centres intégrés pour personnes âgées (CIPA) à Bofferdange, Dudelange, Echternach, Esch-sur-Alzette, Howald, Niederkorn, Luxembourg-ville et Rumelange, 6 maisons de soins (MS) à Differdange, Echternach, Diekirch, Wiltz et deux à Vianden, ainsi qu'une structure d'appartements encadrés pour personnes âgées à Troisvierges.

Résultat

L'exercice 2016 s'est clôturé avec un résultat positif d'EUR 2.957.954 (EUR 1.813.911 en 2015) représentant 2,06% du chiffre d'affaires d'EUR 143.507.189. Le chiffre d'affaires a connu une progression de 6,11% ou EUR 8.260.722 par rapport à l'année 2015.

La somme du bilan a atteint en 2016 EUR 200.339.678, ce qui représente une progression d'EUR 2.241.149 par rapport à l'année précédente.

Le chiffre d'affaires de l'entreprise est généré majoritairement par les activités principales:

- l'hébergement et la prise en charge de personnes âgées ;
- l'encadrement et les soins des personnes âgées hébergées notamment dans le cadre de l'assurance dépendance ;

et pour une moindre partie par des activités accessoires:

- le service repas sur roues (livraison de repas au domicile des personnes âgées) ;
- la prise en charge et l'encadrement au centre psycho-gériatrique (CPG).

Activités liées aux soins et à l'encadrement des personnes âgées hébergées dans le cadre de l'assurance dépendance et l'assurance maladie

Comme pour les dernières années, les recettes réalisées dans le cadre de l'assurance dépendance et de l'assurance maladie constituent avec 60,3% l'élément majeur du chiffre d'affaires de SERVIOR en 2016.

En 2016, SERVIOR a presté un total de 1.409.303 heures de soins et de soutien au profit de ses clients, ce qui représente une croissance de l'ordre de 2,02% par rapport à l'année 2015.

Le CIPA Op der Rhum connaît la progression du nombre d'heures de soins et de soutien la plus soutenue en 2016. Ceci s'explique par le fait que les travaux de transformation et de modernisation du site ont été achevés en 2015 et l'exercice 2016 était la première année entière de fonctionnement du site. Vu les mesures du budget nouvelle génération de l'Etat se traduisant par l'application plus restrictive de la part de la Cellule d'évaluation et d'orientation (CEO), des évaluations réalisées et du nombre d'heures de soins accordés, l'évolution, compte tenu de l'augmentation du nombre de clients dépendants, reste constante voire se montre dégressive. Grâce aux instruments de contrôle en place et au suivi quotidien réalisé par les différentes équipes à tous les niveaux de l'entreprise, il a été possible pour SERVIOR d'amortir les changements intervenus au niveau de l'assurance dépendance.

Début 2016, SERVIOR a lancé, au sein de la maison de soins Geenzebléi à Wiltz, l'exploitation de son premier foyer du jour (centre psycho-gériatrique) offrant à un maximum de 15 personnes âgées vivant encore à domicile une prise en charge et un encadrement en journée. En 2016, le taux d'occupation moyen était de 72%.

Au niveau du tarif horaire (valeur monétaire) appliqué en 2016 pour tout le secteur des Etablissements à séjour continu (ESC), il est à signaler qu'aucune négociation entre la Caisse Nationale de Santé (CNS) et la Fédération des Organismes Prestataires d'Aides et de Soins (COPAS) n'a eu lieu et ceci pour la 5^{ème} année consécutive.

Toutefois, suivant accord du gouvernement et des syndicats du 28 novembre 2014, une augmentation du tarif horaire de 2,2% a été inscrite au budget de l'Etat de l'année 2016 ; ceci devrait permettre une transcription de la réforme des carrières de la Fonction publique dans le secteur des aides et des soins, entraînant ainsi pour SERVIOR une augmentation du chiffre d'affaires de l'assurance dépendance.

Le 8 juillet 2016, le projet de loi de la réforme de l'assurance dépendance fut déposé prévoyant une mise en vigueur pour le 1^{er} janvier 2017. Toutefois, en raison des retards pris au niveau de la procédure législative, le gouvernement a décidé de postposer la mise en vigueur de la nouvelle loi soit au 1^{er} juillet 2017 soit au 1^{er} janvier 2018. En effet, vu les impacts non négligeables d'une telle réforme sur l'organisation de l'entreprise dont surtout la prise en charge des clients, il est clair qu'un temps important devra être investi aux adaptations (formation du personnel, adaptation des outils informatiques, adaptation des flux de travail). SERVIOR, en tant que plus grand gestionnaire du long séjour et en tant que membre de la COPAS, a pu participer au cours de l'année 2016 à de nombreuses réunions de préparation et de négociation de cette réforme.

Finalement, SERVIOR a procédé comme les années précédentes à la vérification des tests de plausibilité avec la CNS. Ce test constitue l'outil de contrôle de la CNS entre la somme des actes facturés et le personnel à disposition pour prester les actes mis en facturation. Les provisions pour couvrir un risque potentiel de remboursement de certains actes liquidés mais non encore admis par l'assurance dépendance relatifs aux années 2012 à 2016 s'élèvent à EUR 7.494.300 (EUR 8.931.149 en 2015).

Activités liées à l'hébergement et la prise en charge des personnes âgées et activités connexes

Les recettes liées à l'activité de l'hébergement représentent 39,7% du chiffre d'affaires et constituent le 2^{ème} pilier majeur des recettes de SERVIOR.

En 2016, SERVIOR a su offrir un hébergement à quelque 1.650 personnes âgées. Le taux d'occupation global dans les structures avoisine les 99%. L'âge moyen des pensionnaires est de 84,99 ans. La durée de séjour moyenne des pensionnaires dans les structures de SERVIOR était de 3,5 ans en 2016.

Au cours des dernières années, le nombre d'admissions consécutives à une hospitalisation a constamment augmenté pour atteindre en 2016 un taux de 48%. En réaction à cette situation, SERVIOR a intensifié sa collaboration avec les hôpitaux afin d'offrir aux personnes âgées une prise en charge post-hospitalière adéquate.

Au niveau des prestations dans le cadre du maintien à domicile, SERVIOR propose un service de repas sur roues qui permet de créer un premier contact avec d'éventuels futurs clients. Au cours de l'année 2016, quelque 136.000 repas furent livrés auprès de 26 communes à travers le pays qui bénéficient de ce service.

Constructions

Au niveau du parc immobilier de SERVIOR, la modernisation voire le remplacement des structures non conformes aux standards actuellement en vigueur par des centres modernes et adaptés constitue une priorité absolue du conseil d'administration.

Ainsi, de nombreuses études et analyses furent réalisées au cours de l'année écoulée afin de concevoir le fonctionnement des futures structures de SERVIOR.

Ressources humaines

SERVIOR figure parmi les vingt plus importants employeurs du Luxembourg avec un effectif de 1.866 agents (1.823 agents fin 2015). Un total de 81 nouveaux agents sous contrat à durée indéterminée (125 agents en 2015) ont intégré SERVIOR en 2016 et le nombre total d'agents a progressé de 43 agents par rapport à l'année 2015.

SERVIOR, en tant qu'entreprise formatrice, continue à investir dans son capital humain en offrant à ses salariés la possibilité de suivre des formations afin de développer leurs compétences et le professionnalisme dans les différents métiers. En l'année 2016, un volume de 48.843 heures de formation a été effectué.

Principaux défis et incertitudes

Depuis 1999, avec l'apparition du cadre réglementaire assurance dépendance, la loi dite ASFT, de la loi sur l'accueil gérontologique (Fonds national de solidarité) et en dernière instance la loi portant création de SERVIOR, le marché de la personne âgée a connu une forte mutation. Cette mutation se fait remarquer entre autres au niveau du volet réglementaire, de la clientèle – des clients de plus en plus diminués avec des entrées en institution de plus en plus tardives, de la situation concurrentielle sur le marché; de l'augmentation de l'offre avec un accroissement des capacités d'accueil, ainsi que de l'accession de nouveaux prestataires sur le marché.

Vu les constats précités, l'entreprise SERVIOR devra s'adapter continuellement à cette évolution, ces adaptations nécessitant notamment une revue du cadre légal de SERVIOR.

De plus, à l'aube de la réforme annoncée de l'assurance dépendance, le principal défi pour l'année 2017 consistera à préparer l'entreprise aux changements attendus. Des adaptations éventuelles seront nécessaires au niveau de la structure et de l'organisation internes de SERVIOR.

Une fois les textes légaux définitifs connus, ceci se matérialisera par des efforts conséquents. En effet, la formation du personnel et plus particulièrement du personnel soignant mais aussi l'adaptation des processus et des outils de travail aux nouvelles règles applicables, dont surtout l'informatique, seront à réaliser en moins d'un an vu la mise en vigueur planifiée pour le 1^{er} janvier 2018.

En tout état de cause, il est primordial de pouvoir simuler les conséquences organisationnelles et financières de la réforme afin de garantir la pérennité de l'entreprise

Dans cet ordre d'idées, il est prévu de poursuivre le développement de l'outil et de l'infrastructure informatiques au niveau des soins. Le système d'information permettra davantage la professionnalisation de la documentation des soins infirmiers qui est décisive pour la qualité des soins prestés. En effet, l'outil permet la planification des actes issus de la nomenclature ainsi qu'une documentation en temps réel des soins prestés et de l'état de santé du client. L'approche client sera encore plus globale et individualisée, permettant une meilleure prise en charge du client.

Un élément majeur qu'il s'agira également de suivre de près est la négociation de la convention collective applicable au secteur d'aide et de soins (SAS) qui régit le secteur et qui est majoritaire chez SERVIOR. La commission paritaire prévue à l'article 12 de la loi modifiée du 8 septembre 1998 s'est réunie au cours de l'année 2016 pour déterminer l'impact financier des différentes mesures prises au niveau de la Fonction publique. D'après les calculs effectués, la commission paritaire propose une enveloppe financière de 5,15% à partir du 1^{er} octobre 2015 qui sera à négocier entre les organisations syndicales et le patronat.

Dans ce contexte, il faut également signaler qu'en date du 5 décembre 2016, un nouvel accord salarial dans la Fonction publique qui porte sur les années 2016 à 2018 a été signé. Considérant l'article 28 de la convention SAS qui prévoit que l'évolution de la convention collective de travail est liée à celle de la Fonction publique, ceci entraîne une nouvelle négociation et, toutes choses égales par ailleurs, à terme une augmentation des frais de personnel à charge de SERVIOR.

En ce qui concerne le parc immobilier et plus particulièrement les projets de construction, une incertitude demeure quant à l'évolution à long terme des taux d'intérêt, surtout sur la partie pour laquelle SERVIOR devra assurer le financement. D'autre part, l'article 39 du budget étatique de 2008, qui a prorogé d'une durée de dix ans l'article 17 de la loi modifiée du 23 décembre 1998 prévoyant que l'Etat prenne en charge le coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des structures, viendra à échéance en 2018. En outre, il s'agira également pour SERVIOR de faire avancer les projets des nouvelles structures compte tenu des aléas possibles dont des situations litigieuses.

Malgré les défis et incertitudes du secteur mentionnés ci-dessus et surtout le fait que les éventuels impacts financiers dont les coûts salariaux ne peuvent pas être estimés à l'heure actuelle, SERVIOR a opté de maintenir pour l'année 2016 ses prix de pension au même niveau que 2015.

Dans ce contexte, il est également fait référence aux notes relatives aux comptes annuels.

Aucun événement important qui pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de l'établissement n'est intervenu depuis la clôture des comptes.

Conclusion

Compte tenu du précité, l'année 2017 peut être qualifiée d'année de transition, voire charnière en passant par des adaptations légales, structurelles et organisationnelles pour faire face aux défis susmentionnés et garantir ainsi la pérennité de l'entreprise tout en assurant ensemble avec tous les collaborateurs un service de qualité au profit des clients.



Dan THEISEN
Vice-président
du Conseil d'Administration

Pour SERVIOR



Héloïse BOCK
Présidente
du Conseil d'Administration

Au Conseil d'Administration de
SERVIOR - Établissement Public
« Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées »
Bâtiment 1 Ermesinde
1, plateau du Rham
L-2427 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées », comprenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'Entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'Entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'Entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées » au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de Réviseur d'Entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Luxembourg, le 26 avril 2017

KPMG Luxembourg
Société coopérative
Cabinet de révision agréé

Yves Thorn

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Bilan au 31 décembre 2016
(exprimé en EUR)

ACTIF	Notes	2016	2015
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	2, 3		
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été:			
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3		528.948,20	453.056,90
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		17.864,64	-
Immobilisations corporelles	2, 4		
Terrains et constructions		102.626.926,14	106.289.118,76
Installations techniques et machines		4.270.745,20	4.926.175,41
Autres installations, outillage et mobilier		4.368.572,43	4.264.187,45
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		<u>1.401.084,86</u>	<u>2.433.904,02</u>
		113.214.141,47	118.366.442,54
Actif circulant			
Créances			
Créances résultant de ventes et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2, 5	9.216.428,23	9.377.261,96
Créances envers des Institutions Publiques dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	5	4.638.017,49	3.902.555,67
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	5	58.518,92	56.964,85
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		<u>72.634.351,03</u>	<u>65.939.438,63</u>
		86.547.315,67	79.276.221,11
Comptes de régularisation		<u>578.220,79</u>	<u>455.865,79</u>
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		<u>200.339.677,93</u>	<u>198.098.529,44</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Bilan au 31 décembre 2016
(exprimé en EUR)
(suite)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		2016	2015
Capitaux propres			
Capital souscrit	6	9.688.589,46	9.688.589,46
Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur			
autres réserves disponibles	6	10.000.000,00	10.000.000,00
Fonds dédiés	6	-	19.428,35
Résultats reportés		35.975.753,85	34.161.843,35
Résultat de l'exercice		2.957.953,59	1.813.910,50
Subventions d'investissement en capital	2, 4, 7	68.981.902,37	73.168.199,57
Subventions Fondation Aide et Assistance aux Personnes Âgées	2, 7	5.138.277,87	5.367.494,87
		<u>132.742.477,14</u>	<u>134.219.466,10</u>
Provisions			
Provisions pour grosses réparations	8	13.021.978,96	11.433.986,96
Provisions pour impôts		6.510.000,00	3.168.400,00
Autres provisions		11.478.854,59	12.050.280,47
		<u>31.010.833,55</u>	<u>26.652.667,43</u>
Dettes			
Dettes envers des établissements de crédit	9		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1.016.726,97	1.003.305,85
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		14.794.160,74	15.740.854,06
Dettes envers des clients			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		3.880.827,92	3.814.976,74
Dettes sur achats et prestations de services			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		3.991.808,48	4.381.071,17
Dettes envers des Institutions Publiques			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		889.113,10	2.178.588,80
Autres dettes			
Dettes fiscales		1.867.200,74	1.779.667,16
Dettes au titre de la sécurité sociale		2.450.523,08	2.559.537,19
Autres dettes			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		4.151.334,06	2.463.176,98
		<u>33.041.695,09</u>	<u>33.921.177,95</u>
Comptes de régularisation	7	3.544.672,15	3.305.217,96
TOTAL BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		<u><u>200.339.677,93</u></u>	<u><u>198.098.529,44</u></u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Compte de profits et pertes
pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(exprimé en EUR)

	Notes	2016	2015
Chiffre d'affaires net	2, 10	143.507.189,43	135.246.467,28
Autres produits d'exploitation	1, 7, 11	7.525.139,59	6.506.669,00
Matières premières et consommables et autres charges externes		(30.989.678,50)	(29.537.352,92)
Matières premières et consommables		(11.236.915,03)	(11.347.356,13)
Autres charges externes		(19.752.763,47)	(18.189.996,79)
Frais de personnel	8, 12	(100.512.611,97)	(98.419.875,50)
Salaires et traitements		(87.219.300,13)	(85.350.531,35)
Charges sociales		(13.293.311,84)	(13.069.344,15)
couvrant les pensions		(6.256.739,55)	(6.092.848,24)
autres charges sociales		(7.036.572,29)	(6.976.495,91)
Corrections de valeur	3, 4	(8.826.071,19)	(8.587.882,92)
sur frais d'établissements immobilisations corporelles et incorporelles		(8.700.723,19)	(8.413.079,92)
sur éléments de l'actif circulant		(125.348,00)	(174.803,00)
Autres charges d'exploitation	1, 8	(2.641.552,88)	(2.993.850,77)
Autres intérêts et autres produits financiers		99.422,88	173.979,72
autres intérêts et produits financiers		99.422,88	173.979,72
Intérêts et autres charges financières		(313.883,77)	(324.243,39)
autres intérêts et charges financières		(313.883,77)	(324.243,39)
Impôts sur le résultat		(4.890.000,00)	(250.000,00)
Résultat après impôts sur le résultat		2.957.953,59	1.813.910,50
Résultat de l'exercice		2.957.953,59	1.813.910,50

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées »

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2016
(exprimé en EUR)
(suite)

1 Organisation et objet de l'établissement

Par la loi du 23 décembre 1998 (modifiée par la loi du 22 décembre 2000) (la « Loi ») a été créé un établissement public sous la dénomination de Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées (« l'Établissement ») avec effet au 1er janvier 1999.

L'Établissement, sous la tutelle du Ministère de la Famille et de l'Intégration (le « Ministère de Tutelle»), a pour mission de créer, de reprendre et de gérer des structures d'accueil, de prise en charge, d'assistance et de consultation au bénéfice de personnes âgées valides ou invalides présentant notamment des problèmes physiques, psychiques ou sociaux.

Au moment de la mise en vigueur de la Loi, l'Établissement a repris la gestion des centres intégrés de l'État pour personnes âgées de Bofferdange, Dudelange, Echternach, Esch-sur-Alzette, Mertzig, Niedercorn, Rumelange, Vianden, Wiltz et des foyers de jour de l'État ainsi que du Centre du Rham, section regroupant les maisons de retraite et les foyers pour personnes âgées ou handicapées.

Conformément à la loi du 22 décembre 2000 portant :

- a) Sur la reprise de l'Établissement Public « Centres de Gériatrie » par l'Établissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées » ; et
- b) Sur la modification de la loi du 23 décembre 1998 portant création de deux Établissements Publics dénommés « Centres de Gériatrie » et « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées ».

L'Établissement Public « Centres de Gériatrie », représentant quatre maisons de soins, est repris par et incorporé dans l'Établissement, sous la tutelle du Ministre ayant dans ses attributions la famille. Cette loi est entrée en vigueur en date du 3 janvier 2001.

Le siège social de l'Établissement est établi à Luxembourg 1, plateau du Rham.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre.

En date du 26 juillet 2001, l'Établissement avait signé une convention avec l'Administration Communale de Hesperange confiant à l'Établissement, selon les modalités fixées par la convention susmentionnée, l'exploitation du centre intégré pour personnes âgées de la Commune de Hesperange (le « CIPA Beim Klouschter »). La convention avait été conclue pour une durée de 10 ans. Le 21 août 2012, l'Établissement a signé un avenant à la convention avec la Commune de Hesperange pour une nouvelle période de 10 ans, applicable à partir du 9 décembre 2012.

Présentation des données financières comparatives

Les dispositions de la loi comptable du 18 décembre 2015 relative aux comptes annuels et comptes consolidés et du règlement grand-ducal du 18 Décembre 2015 déterminant la forme et le contenu des schémas de présentation du bilan et du compte de profits et pertes, modifiant la loi du 19 décembre 2002, ont été transposées dans ces comptes annuels.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2016
(exprimé en EUR)
(suite)

1 Organisation et objet de l'établissement (suite)

Les schémas de présentation et les intitulés de certains comptes du bilan et du compte de profits et pertes ont été modifiés en conséquence.

Des reclassements des chiffres correspondants entre les postes du bilan et entre les postes du compte de profits et pertes ont été réalisés pour les mêmes motifs.

2 Résumé des principales règles d'évaluation

Présentation des comptes annuels

L'Établissement tient ses livres en Euro (« EUR »). Les comptes annuels ci-joints ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises, les règles définies au titre II de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, et en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg.

En conformité avec la loi et plus particulièrement son article 29(2), la présentation des comptes annuels tient compte de la spécificité des activités de l'Établissement.

Les règles comptables sont appliquées dans le respect du principe de la continuité de l'exploitation.

L'Établissement utilise notamment les règles d'évaluation suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation au taux suivant :

Concessions, brevets, licences et marques, ainsi que droits
et valeurs similaires s'ils ont été:

a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous 20 - 33 %

b) Immobilisations corporelles

b.1) Actifs immobiliers

L'Établissement distingue les biens immobiliers qui lui ont été affectés par l'État et les biens immobiliers acquis par l'Établissement.

Conformément à l'article 6 de la Loi, les biens immobiliers, terrains à construire, bâtiments construits ou en voie de construction ou de planification ainsi que leurs équipements ont été affectés par l'État à l'Établissement dans l'intérêt de la réalisation de sa mission.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2016
(exprimé en EUR)
(suite)

2 Résumé des principales règles d'évaluation (suite)

Toutefois, le Conseil d'Administration de l'Établissement a décidé de ne pas inscrire lesdits éléments à l'actif des comptes annuels de l'Établissement, tel que reflété dans le bilan d'ouverture, parce que l'affectation des éléments d'actifs tels que définie par la Loi n'a pas donné implicitement lieu à un transfert de propriété desdits éléments et le changement de propriétaire n'a pas été enregistré au cadastre.

Les immobilisations corporelles acquises par l'Établissement après le 1er janvier 1999 sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée présumée d'utilisation.

b.2) Actifs mobiliers

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition, qui comprend les frais accessoires, ou au coût de revient. Les biens dont la valeur d'acquisition est inférieure à 870,00 sont directement amortis et repris au compte de profits et pertes.

b.3) Corrections de valeur

Le coût d'acquisition des biens immobiliers et mobiliers, inscrits par l'Établissement à l'actif du bilan est amorti linéairement sur base de leur durée de vie estimée aux taux annuels suivants :

Constructions	3 - 20 %
Installations techniques, machines et outillages	10 - 33 %
Mobilier et matériel roulant	10 - 33 %

b.4) Subventions de l'État

Les subventions relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles inscrites par l'Établissement à l'actif du bilan sont inscrites dans les capitaux propres au bilan et amorties au même taux que les investissements auxquels elles se rapportent afin que la reprise des subventions s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations corporelles acquises au moyen de ces subventions (Note 7).

b.5) Prise en charge par l'État du coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des immeubles affectés par l'État

Conformément à l'article 18 de la Loi et la convention-cadre du 6 avril 2000 (modifiée le 19 décembre 2003) relative à la propriété, la gestion et la politique d'entretien et de construction des immeubles affectés par l'État à l'Établissement (la « Convention »), conclue entre l'Établissement, le Ministre de la Famille et de l'Intégration, le Ministre des Travaux Publics ainsi que le Ministre du Trésor et du Budget, l'État a pris en charge pendant 10 ans, à partir du 1er janvier 1999, le coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des immeubles affectés à l'Établissement. Par la loi budgétaire de l'État pour 2008, l'État a renouvelé son engagement pour une période de 10 ans, à partir du 1er janvier 2009.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2016
(exprimé en EUR)
(suite)

2 Résumé des principales règles d'évaluation (suite)

c) Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées pour tenir compte des risques spécifiques de non-recouvrement. La charge correspondante a été inscrite dans le poste « Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant ». Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Au moment de la clôture, des créances envers l'Assurance Dépendance sont estimées de façon prudente par l'Établissement sur base des informations disponibles. Des régularisations éventuelles au moment de l'établissement des décomptes finaux par l'Assurance Dépendance sont enregistrées, le cas échéant, dans le compte de profits et pertes sous la rubrique « Montant net du chiffre d'affaires» (Note 10).

d) Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement respective.

e) Conversion des comptes exprimés en devises étrangères

À l'exception de l'actif immobilisé, les éléments de l'actif exprimés dans une devise autre que l'Euro sont valorisés individuellement au plus bas de la valeur au cours de change historique ou de la valeur au cours de change de fin d'année.

Les éléments du passif exprimés dans une devise autre que l'Euro sont valorisés individuellement au plus élevé de la valeur au cours de change historique ou de la valeur au cours de change de fin d'année.

Les pertes de change non réalisées ainsi déterminées sont enregistrées au compte de profits et pertes. Les bénéfices de change non réalisés ne sont pas reconnus.

Les transactions dans une devise autre que l'Euro sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les bénéfices et les pertes de change réalisés sont enregistrés au compte de profits et pertes.

f) Dons monétaires

Les dons monétaires sont enregistrés au compte de profits et pertes sous le poste « Chiffres d'affaires net».

g) Provisions

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2016
(exprimé en EUR)
(suite)

2 **Résumé des principales règles d'évaluation (suite)**

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

3 **Immobilisations incorporelles**

Les mouvements dans les immobilisations incorporelles pour l'année se terminant au 31 décembre 2016 ont été les suivants :

Coût d'acquisition	Concessions, brevets, licences et marques	Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	Total
Coût d'acquisition au début de l'exercice	1.755.058,36	-	1.755.058,36
Entrées au cours de l'exercice	212.223,77	150.045,41	362.269,18
Sorties au cours de l'exercice	(25.000,00)	-	(25.000,00)
Transferts de l'exercice	132.180,77	(132.180,77)	-
Coût d'acquisition à la fin de l'exercice	2.074.462,90	17.864,64	2.092.327,54
Corrections de valeur			
Corrections de valeur au début de l'exercice	(1.302.001,46)	-	(1.302.001,46)
Corrections de valeur de l'exercice	(256.013,24)	-	(256.013,24)
Reprises des sorties de l'exercice	12.500,00	-	12.500,00
Transferts de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(1.545.514,70)	-	(1.545.514,70)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	528.948,20	17.864,64	546.812,84

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2016
(exprimé en EUR)
(suite)

4 Immobilisations corporelles

Les mouvements dans les immobilisations corporelles pour l'année se terminant au 31 décembre 2016 se présentent comme suit :

Coût d'acquisition	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres installations, outillages et mobilier	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	Total
Coût d'acquisition au début de l'exercice	123.965.887,63	14.537.960,26	20.301.337,19	2.433.904,02	161.239.089,10
Entrées au cours de l'exercice	1.167.142,15	1.210.248,88	926.255,56	1.458.894,86	4.762.541,45
Sorties au cours de l'exercice	-	-	(23.485,00)	(1.564.790,69)	(1.588.275,69)
Transferts de l'exercice	860.050,37	22.007,70	44.865,26	(926.923,33)	-
Coût d'acquisition à la fin de l'exercice	125.993.080,15	15.770.216,84	21.248.973,01	1.401.084,86	164.413.354,86
Corrections de valeur					
Corrections de valeur au début de l'exercice	(17.676.768,87)	(9.611.784,85)	(16.037.149,74)	-	(43.325.703,46)
Corrections de valeur de l'exercice	(5.691.700,14)	(1.887.686,79)	(865.323,02)	-	(8.444.709,95)
Reprises des sorties de l'exercice	2.315,00	-	22.072,18	-	24.387,18
Transferts de l'exercice	-	-	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(23.366.154,01)	(11.499.471,64)	(16.880.400,58)	-	(51.746.026,23)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	102.626.926,14	4.270.745,20	4.368.572,43	1.401.084,86	112.667.328,63

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2016
(exprimé en EUR)
(suite)

5 Créances

a) Créances résultant de ventes et prestations de services

Au 31 décembre 2016, le total des créances s'élevant à 9.216.428,23 (2015: 9.377.261,96), se compose comme suit :

	2016	2015
Créances sur clients	4.798.594,22	4.910.765,29
<i>dont provisions pour créances douteuses</i>	<i>(345.755,00)</i>	<i>(385.884,00)</i>
Créances sur l'Assurance Dépendance	4.203.276,14	4.258.862,14
Créances sur le Fonds National de la Solidarité	214.557,87	207.634,53
	9.216.428,23	9.377.261,96

L'intégralité de ces créances présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

En 2016, la majeure partie des factures relatives à l'exercice 2016 ont été soumises à l'Assurance Dépendance et l'Assurance Dépendance a émis la majeure partie des décomptes finaux relatifs à l'exercice 2016. La créance de 4.203.276,14 (2015: 4.258.862,14) représente les montants estimés à recevoir par l'Établissement et qui ne sont pas encore soumis à l'Assurance Dépendance, ainsi que les montants ayant fait l'objet du décompte de l'Assurance Dépendance mais n'ayant pas été reçus au 31 décembre 2016.

b) Créances envers des Institutions Publiques

Au 31 décembre 2016, les créances envers des institutions publiques s'élèvent à 4.638.017,49 (2015: 3.902.555,67) et sont constituées pour la majeure partie de factures prises en charge et non encore remboursées au 31 décembre 2016 par le Ministère de la Famille et de l'Intégration en relation avec la subvention d'immobilisations pour les immobilisations corporelles en cours de construction.

L'intégralité de ces créances présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

c) Autres créances

Au 31 décembre 2016, les autres créances présentent une durée résiduelle inférieure à 1 an pour un montant total de 58.518,92 (2015: 56.964,85).

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2016
(exprimé en EUR)
(suite)

6 Capitaux propres

a) Capital souscrit

L'Établissement a été créé avec effet au 1er janvier 1999 avec une dotation en capital de 7.883.709,33 correspondant à la valeur nette des éléments apportés à celui-ci et constatés dans le bilan d'ouverture. La dotation en capital pour l'établissement public « Centres de gériatrie », correspondant aux apports de l'État effectués lors de la création de celui-ci, s'élevait à 1.804.880,13 (Note 1).

Au 31 décembre 2016, la dotation en capital s'élève à 9.688.589,46.

b) Autres réserves

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 22 avril 2004, de constituer une réserve de 4.000.000,00 dans les comptes annuels au 31 décembre 2003. En date du 24 avril 2008, le Conseil d'Administration a décidé de rajouter à cette réserve la somme de 6.000.000,00 comme fonds de roulement pour assurer certains préfinancements lors des phases de construction de nouveaux projets.

La dotation à cette réserve est faite par allocation de résultats reportés.

c) Fonds dédiés

Les fonds dédiés reprennent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les donateurs en faveur des clients, mais non encore utilisée.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2016
(exprimé en EUR)
(suite)

7 Subventions

a) Subventions d'investissement en capital

Les subventions d'investissements ont évoluées de la façon suivante pendant l'année :

Subventions d'investissements

Subventions d'investissements au début de l'exercice	82.257.773,67
Entrées de subventions d'investissements au cours de l'exercice	28.393,04
Sorties de subventions d'investissements au cours de l'exercice	(86.375,28)
Subventions d'investissements à la fin de l'exercice	82.199.791,43

Amortissement de subventions d'investissements

Amortissement de subventions d'investissements au début de l'exercice	(9.089.574,10)
Amortissement de subventions d'investissements de l'exercice	(4.128.314,96)
Amortissement des sorties de subventions d'investissements de l'exercice	-
Amortissement de subventions d'investissements à la fin de l'exercice	(13.217.889,06)

Valeur nette comptable des subventions d'investissements au début de l'exercice **73.168.199,57**

Valeur nette comptable des subventions d'investissements à la fin de l'exercice **68.981.902,37**

b) Subventions Fondation Aide et Assistance aux Personnes Âgées

Au cours de l'exercice 2000, l'Établissement a reçu un montant total de 5.730.421,87 de la part de la Fondation Aide et Assistance aux Personnes Âgées (la « Fondation »), dont la majeure partie suite à une décision gouvernementale du 17 août 1999 et une autre partie suite à la décision du Conseil d'Administration de la Fondation du 26 septembre 2000 d'attribuer le boni de liquidation de la Fondation à l'Établissement. En contrepartie, l'Établissement a l'obligation d'accorder priorité d'admission aux personnes qui ont subi des souffrances particulières pendant la Deuxième Guerre Mondiale.

L'intégralité des fonds est destinée à être investie, au profit des personnes âgées, dans la construction ou la rénovation profonde de bâtiments au Centre du Rham. Une fois que les investissements de construction et/ou de rénovation du Centre Rham seront achevés, les subventions y afférentes seront amorties en fonction de la durée de vie des biens auxquels ils se rapportent.

SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées »

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2016
(exprimé en EUR)
(suite)

7 Subventions (suite)

Les intérêts reçus sur les placements en banque de ces subventions ont été enregistrés durant les années antérieures dans le compte de profits et pertes sous la rubrique « Autres intérêts et autres produits financiers ». Face à l'avancement des travaux de rénovation du Centre du Rham et dans le contexte des accords entre l'Établissement et la Fondation, le Conseil d'Administration a décidé d'enregistrer ces intérêts au bilan sous la rubrique « Comptes de régularisation » et de les amortir en ligne avec les subventions. En conséquence, en 2012 l'Établissement a enregistré une charge exceptionnelle à hauteur de 2.115.003,58 représentant les intérêts courus sur ces subventions depuis leur attribution en 1999 respectivement 2000 et jusqu'au 31 décembre 2011.

Ensemble avec les intérêts des années 2012 à 2014, qui s'élèvent à 21.385,48, les intérêts cumulés de 2.136.389,06 ainsi que la subvention de 5.730.421,87 sont amortis à partir de l'année 2014. En 2016, l'Établissement a comptabilisé un amortissement de subvention d'investissement en capital de 314.673,00 (2015: 314.673,00) au compte de profits et pertes sous le poste « Autres produits d'exploitation ». En conséquence, le cumul d'amortissements au 31 décembre s'élève à 812.905,00 (2015: 498.232).

8 Provisions

a) Provisions pour grosses réparations

Conformément à l'article 18 de la Loi, l'État prend en charge pendant dix ans, à partir du 1er janvier 1999, le coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des structures dont la gestion incombe à l'Établissement de par la Loi selon les conditions et modalités d'une convention entre l'Établissement et l'État représenté par le Ministère de Tutelle et le Ministère des Finances. Cette convention a été dûment adoptée par le Gouvernement en conseil dans sa réunion du 31 mars 2000 et signée par les parties contractantes le 6 avril 2000 avec effet au 1er janvier 1999. Elle est reconduite tacitement à son terme pour une durée de deux ans chaque fois.

Dans la loi budgétaire de l'État pour 2008, l'État a renouvelé son engagement de prendre en charge le coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des structures dont la gestion incombe à l'Établissement pour une période de 10 ans, à partir du 1er janvier 2009.

Dans ce contexte, l'Établissement enregistre des provisions destinées à couvrir les dépenses afférentes aux réparations et entretiens importants pour les immeubles qui lui sont affectés par la Loi et qui ne sont pas susceptibles d'être prises en charge par l'État à partir du 1er janvier 2019.

Le montant de ces provisions avait été déterminé par le Conseil d'Administration, sur base des résultats d'une analyse détaillée des besoins prévisibles en matière de grosses réparations. À cette fin, le Conseil d'Administration avait chargé en 2012 un bureau d'études de revoir la méthode de calcul des provisions pour grosses réparations en vue de déterminer avec la plus grande précision possible le montant des provisions à comptabiliser à cet effet.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2016
(exprimé en EUR)
(suite)

8 Provisions (suite)

En 2008, le Conseil d'Administration a décidé d'adapter la constitution des provisions aux aides financières étatiques usuelles appliquées actuellement par l'État luxembourgeois pour ce domaine d'activité, de 70 % à 30 % du coût.

Ces provisions sont ajustées chaque année afin de refléter avec le plus de précision possible les dépenses prévisibles afférentes aux grosses réparations qui ne sont pas susceptibles d'être prises en charge par l'État.

La dotation annuelle pour 2016 s'élève à 1.587.992,00 (2015: 1.690.252,38).

b) Provisions pour impôts

Les provisions pour impôts ont évoluées de la façon suivante pendant l'année :

	2016	2015
Balance au 1er janvier	3.168.400,00	3.040.000,00
Dotations de l'exercice	4.890.000,00	250.000,00
Reprises de l'exercice	(1.548.400,00)	(121.600,00)
Total	6.510.000,00	3.168.400,00

c) Autres provisions

Au 31 décembre 2016 les autres provisions s'élèvent à 11.478.854,59 (2015: 12.050.280,47) et se composent principalement de provisions pour couvrir un risque potentiel de remboursement de certains actes liquidés et contestés par l'Assurance Dépendance relatifs aux années 2012 à 2016 pour un montant de 7.494.300,00 (2015: 8.931.149,15) ainsi que de provisions pour des congés non pris et autres pour un montant de 2.879.000,00 (2015: 2.467.900,00).

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2016
(exprimé en EUR)
(suite)

8 Provisions (suite)

La dotation de l'année 2016 s'élève à 453.700,00 (2015: 949.400,00) et concerne les provisions pour couvrir le risque potentiel de remboursement, tel que mentionné ci-dessus de l'exercice 2016.

De plus l'Établissement a réajusté la provision de l'exercice 2011 pour un montant de 132.140,85 subséquent à la réception du décompte final de l'Assurance Dépendance en 2016 et réévaluée les provisions pour les exercices 2012 à 2015 pour un montant de 194.600,00 sur base du décompte final de l'Assurance Dépendance portant sur l'exercice 2012 reçue en 2016. Ces montants sont comptabilisés au compte de profits et pertes en diminution du poste « Chiffre d'affaires net ».

Une reprise de provision de 1.563.808,30, liées aux remboursements effectués en 2016 par rapport au décompte reçu en 2016 pour l'exercice 2011 a été comptabilisé au crédit du poste « Créances résultants de ventes et de prestations de services ».

En conséquence, cette provision a évolué de la façon suivante pendant l'année :

	2016	2015
Balance au 1er janvier	8.931.149,15	7.098.632,78
Dotations de l'exercice	453.700,00	2.494.449,15
Reprises de l'exercice	(1.890.549,15)	(661.932,78)
Total	7.494.300,00	8.931.149,15

Comme les discussions entre l'Établissement et la CNS sont actuellement encore en cours, la provision pour les exercices 2012 à 2016 a été calculée sur les mêmes bases que pour les exercices 2000 à 2011. Le Conseil d'Administration estime que cette provision est adéquate et suffisante pour couvrir le risque potentiel de remboursement.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2016
(exprimé en EUR)
(suite)

9 Dettes

a) Dettes envers des établissements de crédit

Emprunts liés aux constructions achevées	2016				2015			
	Moins d'un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total	Moins d'un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Participation propre	1.016.726,97	4.480.904,85	10.313.255,89	15.810.887,71	1.003.305,85	4.115.171,46	11.625.682,60	16.744.159,91
Lignes de crédits liées aux constructions en cours	Moins d'un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total	Moins d'un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Participation Ministère de la Famille et de l'Intégration	-	-	-	-	-	-	-	-
Participation propre	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1.016.726,97	4.480.904,85	10.313.255,89	15.810.887,71	1.003.305,85	4.115.171,46	11.625.682,60	16.744.159,91

Les emprunts liés aux constructions achevées se rapportent au CIPA Niedercorn, à la Résidence seniors à Troisvierges et aux maisons de soins à Vianden et Diekirch.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2016
(exprimé en EUR)
(suite)

9 Dettes (suite)

b) Dettes envers des clients

Au 31 décembre 2016, le total des dettes envers des clients s'élève à 3.880.827,92 (2015: 3.814.976,74). Ces dettes se composent principalement de garanties payées par les clients. L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle supérieure à 1 an.

c) Dettes sur achats et prestations de services

Au 31 décembre 2016, le total des dettes sur achats et prestations de services s'élève à 3.991.808,48 (2015: 4.381.071,17). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

d) Dettes envers des Institutions Publiques

Au 31 décembre 2016, le total des dettes envers des Institutions Publiques s'élève à 889.113,10 (2015: 2.178.588,80). Ces dettes se composent principalement de rémunérations et salaires avancés par l'Etat pour compte des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat non encore remboursés par l'Établissement. L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

e) Autres dettes

e.1) Dettes fiscales

Au 31 décembre 2016, le total des dettes fiscales s'élève à 1.867.200,74 (2015: 1.779.667,16). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

e.2) Dettes au titre de la sécurité sociale

Au 31 décembre 2016, le total des dettes au titre de la sécurité sociale s'élève à 2.450.523,08 (2015: 2.559.537,19). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

e.3) Autres dettes

Au 31 décembre 2016, le total des autres dettes s'élève à 4.151.334,06 (2015: 2.463.176,98). Ces dettes se composent principalement de salaires à payer relatifs à la transposition de l'accord salarial de la fonction publique au niveau des conventions collectives SAS respectivement FHL, non encore déclarée d'obligation générale pour les années 2014, 2015 et 2016. L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2016
(exprimé en EUR)
(suite)

10 Chiffre d'affaires net

Pour l'exercice 2016, le montant net du chiffre d'affaires de 143.507.189,43 (2015: 135.246.467,28), se compose comme suit :

	2016	2015
Recettes provenant des clients dont une partie du Fonds National de Solidarité	57.032.143,02	55.416.802,95
Recettes provenant de l'Assurance Dépendance	81.862.600,81	77.997.800,52
Ajustements nets des recettes provenant de l'Assurance Dépendance	(126.959,15)	(2.494.449,15)
Recettes provenant de la Caisse Nationale de Santé	4.739.404,75	4.326.312,96
Total	143.507.189,43	135.246.467,28

Recettes provenant de l'Assurance Dépendance et de la Caisse Nationale de Santé (CNS)

La plupart de ces recettes se base sur des décomptes finaux établis par l'Assurance Dépendance et la CNS pour les exercices 2015 et 2016 (Note 5).

11 Autres produits d'exploitation

Au 31 décembre 2016 et pour l'année se terminant à cette date, les autres produits exceptionnels s'élèvent à 7.525.139,59 (2015: 6.506.669,00) et se composent principalement d'amortissements de subventions d'investissements en capital (Note 7).

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2016
(exprimé en EUR)
(suite)

12 Frais de personnel

Au 31 décembre 2016 et pour l'année se terminant à cette date, les frais de personnel s'élèvent à 100.512.611,97 (2015: 98.419.875,50) et se présentent comme suit :

	2016	2015
Salaires et traitements	87.219.300,13	85.350.531,35
Charges sociales	13.293.311,84	13.069.344,15
couvrant les pensions	6.256.739,55	6.092.848,24
Autres charges sociales	7.036.572,29	6.976.495,91
Total	100.512.611,97	98.419.875,50

Au 31 décembre 2016, l'Établissement employait personnes 1.866 (2015: 1.823), incluant les fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat.

13 Autres engagements et hors bilan

En date du 22 décembre 2008, l'Établissement a signé un contrat de bail emphytéotique avec l'Administration Communale de Vianden. La durée de l'engagement a été fixée à 50 ans avec possibilité de prolongation sur 99 ans. Le montant total de la redevance annuelle est de 12.503,98.

En date du 29 juillet 2010, l'Établissement a signé un contrat de bail emphytéotique avec l'Administration Communale de Diekirch. La durée de l'engagement a été fixée à 49 ans avec possibilité de prolongation sur 98 ans. Le montant total de la redevance annuelle est de 5.500,00.

Au 31 décembre 2016, l'Établissement est engagé pour un montant de 1.574.008,55 (2015: 1.912.158,90) en relation avec des contrats de leasing suite à l'externalisation de la gestion de son parc automobile en 2012. La durée maximale de chaque engagement est de 5 ans.

L'Établissement a également émis une garantie bancaire de 1.500,00 en faveur du Ministère du Travail et de l'Emploi.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2016
(exprimé en EUR)
(suite)

14 Projets de constructions

Au 31 décembre 2016, le montant total des projets que l'Établissement est en train d'étudier en relation avec les constructions futurs a été évalué par les responsables de l'Établissement à 228.560.709,85 (2015: 122.012.695,60).

Le financement des projets se présentent comme suit :

	2016			2015		
	Subventions d'investissements	Participation propre	Total	Subventions d'investissements	Participation propre	Total
Projets en phase de planification	<u>205.355.691,22</u>	<u>23.205.018,63</u>	<u>228.560.709,85</u>	<u>97.319.251,79</u>	<u>24.693.443,81</u>	<u>122.012.695,60</u>

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2016
(exprimé en EUR)
(suite)

15 Honoraires du Réviseur d'entreprises agréé

Les honoraires d'audit encourus en 2016 au titre de la révision des comptes annuels s'élèvent à 27.150,00 (2015: 27.150,00) hors TVA.

16 Evènements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'évènements significatifs postérieurs à la clôture.